

Image not found or type unknown



Information sur prélèvement automatique

Par **trevien christine**, le **20/02/2008** à **11:39**

bonjour, je souhaiterais connaitre pour : 1 travailleur indépendant (colporteur de presse)se rend compte que depuis 4 ans le prélèvement automatique d'un client ne fonctionne pas .Le client ne veut pas me rembourser. ai-je le droit de remonter sur les 4 ans de dettes ? où - a t-il prescription au bout d'un certain nombre d'années? dans l'attente de votre réponse . merci sincères salutations